

A2 TELEC SARL
Au Capital de 30000 Euros

SIEGE SOCIAL : 1 RUE LA FONTAINE 93700 DRANCY
SIRET : 50277184300021

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 JUIN 2026

L'an deux mil vingt six, le Neuf Juin à dix heure trente,

Les associés de la Société A2 TELEC SARL au Capital de 30000 Euros divisé en 3000 parts se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la Société :
1 RUE LA FONTAINE 93700 DRANCY

Sont présents :

- Monsieur ABED TOUFIK	1500 PARTS
- Monsieur ABED LYES	1500 PARTS
TOTAL DES PARTS SOCIALES	3000 PARTS

Les associés présents représentant la totalité du capital social, l'Assemblée est déclarée ouverte régulièrement constituée et est en mesure de délibérer valablement.

L'Assemblée est présidée par Monsieur TOUFIK ABED en qualité de Gérant.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31/12/2025
- Le compte de résultat
- Le Bilan et l'inventaire arrêté au 31/12/2025
- Les résolutions proposées

Puis déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social, quinze jours au moins avant la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette délibération.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31/12/2025
- Approbation des comptes, affectation des résultats de cet exercice et quitus au Gérant
- Rémunération du Gérant

Puis il donne lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes prévues à l'Ordre du Jour.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos au 31/12/2025 approuve les comptes et le Bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle propose de donner quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31/12/2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale propose d'affecter le résultat s'élevant à la somme de 46 891,00 Euros au Compte Report à Nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : REMUNERATION DU GERANT

L'Assemblée Générale propose d'approuver la rémunération du Gérant pour l'exercice clos au 31/12/2025 (Année civile).

Le Gérant a été remboursé sur documents justificatifs des frais de déplacements et de location à son domicile, le cas échéant.

L'Assemblée Générale propose d'approuver l'ensemble des provisions constatées en comptabilité au titre de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par tous les associés.

--- Signé par ViteSigné ---
Signature associé 1
Toufik Abed

--- Signé par ViteSigné ---
Signature associé 2
Lyes Abed

Les associés tous présents

Désignation de l'entreprise : A2 TELEC SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 1 RUE LA FONTAINE

93700 DRANCY

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Néant ☐ *

50277184300021

				Exercice N clos le, 13 11 22 02 5		N-1 13 11 22 02 4		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	17 887	AS	9 292	8 595	11 037	
	Autres immobilisations corporelles	AT	39 611	AU	34 099	5 512	3 895	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW				
	Participations	CS		CT				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BF				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI	310	310		
	TOTAL (II)	BJ	57 808	BK	43 391	14 417	15 242	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	259 322	BY	259 322	313 806		
Autres créances (3)		BZ	767	CA	767	1		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
COMPTES DE RÉGULARISATION		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	481 852	CG	481 852	396 123		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		908		
	TOTAL (III)	CJ	741 940	CK	741 940	710 838		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	799 748	IA	43 391	756 358	726 079	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	100	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		Créances :		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cesifid Quadra

Désignation de l'entreprise : A2 TELEC SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2 TELEC SARL				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	30 000	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	DC			
	Réserve légale (3)			DD	3 000	3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG		
	Report à nouveau			DH	358 768	313 294	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	46 891	45 474	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	438 660	391 768	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	DV		
	Instruments financiers à terme			DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	227 893	200 130	
	Dettes fiscales et sociales			DY	88 560	113 515	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	1 246	20 667	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	317 698	334 311		
Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	756 358	726 079		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
				Ecart de réévaluation libre	1D		
				Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	317 698	334 311
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A2 TELEC SARL													Néant			*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations							
											Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD			KE			KF			
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9						KJ			KK			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1						KM			KN			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]		M2						KP			KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3						KS	17 887		KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *										KV			KW			
		Matériel de transport *										KY	29 154		KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	7 446		LC			
		Emballages récupérables et divers *										LE			LF			
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes								LK			LL			LM			
	TOTAL III								LN	54 487		LO			LP	3 011		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T			
	Autres participations								8U			8V			8W			
	Autres titres immobilisés								1P			1R			1S			
	Prêts et autres immobilisations financières								1T	310		1U			1V			
	TOTAL IV								LQ	310		LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								54 797		ØH			ØJ	3 011				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions par virement de poste à poste 1			Cessions à des tiers ou sorties hors bilan ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
														Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW			1X		
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA				MB				
		Sur sol d'autrui				IR				MD				ME				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS				MG				MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	17 887		ML	17 887	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU				MM				MN				
		Matériel de transport				IV				MP				MQ		29 154		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS				MT		10 457		
	Emballages récupérables et divers *				IX				MV				MW					
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB		
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF		
	TOTAL III						IY			NG			NH	57 498		NI	57 498	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW		
	Autres participations						IØ			ØX			ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	310		2F	310		2G	310	
	TOTAL IV						I3			NJ	310		NK	310		2H	310	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	57 808		ØL	57 808		ØM	57 808		

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A2 TELEC SARL

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	6 850	QA	2 442	QB		QC	9 292
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	28 955	QI	199	QJ		QK	29 154
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 750	QM	1 195	QN		QO	4 945
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	39 555	QV	3 836	QW		QX	43 391
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	39 555	QP	3 836	QQ		QR	43 391

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A2 TELEC SARL

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD				
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF						
	- financières	UG	UH						
	- exceptionnelles	UJ	UK						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A2 TELEC SARL										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	310	UV	100	UW	210		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	259 322		259 322				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	767		767				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	260 398	VU	260 188	VV	210		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	227 893		227 893						
Personnel et comptes rattachés		8C	16 843		16 843						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 558		13 558						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	2 868		2 868					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	55 104		55 104					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	187		187					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 246		1 246						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	317 698	VZ	317 698						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

COPIE CONFORME
A L'ORIGINALE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A2 TELEC SARL										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5												
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	46 891												
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				WB												
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				XE												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB																
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW	945											
	Amendes et pénalités			WJ	945			XZ																
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY													
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	10 279												
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)							I8													
				- imposées au taux de 0 %							ZN													
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme							WN													
			- Plus-values soumises au régime des fusions							WO														
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ										
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8													
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1														
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3														
										WR	58 115													
TOTAL I										WS														
II. DÉDUCTIONS										PERTES COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT														
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU														
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV													
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							WH													
				- imposées aux taux de 19 %							WP													
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW													
				- imputées sur les déficits antérieurs							XB													
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ														
Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations							2A				XA										
Produit net des actions et parts d'intérêts :													ZX											
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZY														
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XD													
	Majoration d'amortissement *										XF													
	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)		HT	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5															
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA															
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC															
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC																
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS														
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9	Créance dé gagée par le report en arrière du déficit			ZI				XG										
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2														
TOTAL II										XH														
III. RÉSULTAT FISCAL																								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)			XI	58 115			XJ														
			déficit (II moins I)																					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XL														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	58 115			XO														

COPIE CONFORME A L'ORIGINALE

Désignation de l'entreprise : A2 TELEEC SARL				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU



CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2 TELEEC SARL

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	313 294	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	45 474		Dividendes	- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	
					Report à nouveau		ZF	
	TOTAL I	OF	358 768		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	358 768
					TOTAL II		ZH	358 768

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	337 104	250 475
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	51 935	34 005
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 108	8 631
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	66 037	74 205
	Total du poste correspondant à la ligne EW du tableau n° 2052				ZJ	463 183	367 316
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 491	762
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			9Z	2 517	2 660
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	4 008	3 422
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	111 153	91 587
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	46 648	37 893
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*				OB	185 360	
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR
	Revenu brut social (si le montant est négatif)				JS		
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

TA

ANNEXE

REGLES et METHODES COMPTABLES (Code de Commerce Art. 11.D 83-24-1 et 2)

1) Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

2) L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes suivants :

a) - Immobilisations :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. L'amortissement est calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.



b) - Disponibilités :

Les disponibilités en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

c) - Achats :

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

d) - Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

--- Signé par ViteSigné ---
Signature dirigeant
Toufik Abed